

Leyla MAHROUG
Doctorante en droit privé
Sous la direction du Professeur Sarah LAVAL

Le sujet de thèse intitulé « approche comparée de la réglementation de l'intelligence artificielle aux États-Unis et dans l'Union européenne » vise à analyser et comparer les cadres réglementaires aux États-Unis et dans l'Union européenne concernant le développement et l'utilisation de l'intelligence artificielle.

En effet, ces deux régions du monde adoptent une approche différente. L'Union européenne privilégie une stratégie centrée sur l'humain en assurant un niveau élevé de protection des intérêts publics en ce qui concerne la santé, la sécurité et les droits fondamentaux par le biais de l'AI Act, règlement européen adopté le 13 juin 2024.

Les États-Unis se fondent sur une approche plus souple et orientée vers l'innovation, favorisant ainsi l'autorégulation et l'absence de lois fédérales strictes.

Par conséquent, cette recherche permettra de s'interroger sur une conciliation entre ces deux approches afin de construire une régulation transnationale de l'intelligence artificielle et permettre la fiabilité et l'acceptabilité des systèmes d'intelligence artificielle.

Début de la thèse : 1^{er} septembre 2024